

*La ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer,
en charge des Relations internationales sur le climat*

Ségolène Royal

Paris, le 15 juin 2016

Monsieur le Président,

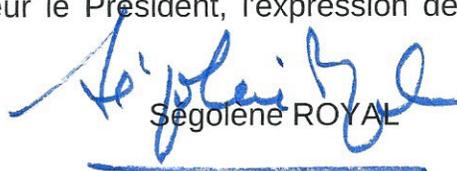
L'hydroélectricité constitue une énergie renouvelable essentielle à l'atteinte des objectifs fixés dans la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, en particulier l'objectif de produire 40 % de notre électricité de manière renouvelable d'ici 2030. Je suis donc tout particulièrement attachée à relancer le développement de la petite hydroélectricité.

J'ai ainsi lancé en avril 2016 le premier appel d'offres pour le développement d'installations hydroélectriques (micro et petite hydroélectricité) qui porte sur la réalisation et l'exploitation d'installations hydroélectriques nouvelles situées en France métropolitaine et ne relevant pas du régime de la concession.

Le lot n°3 de cet appel d'offres permet l'équipement hydroélectrique des moulins, en visant des puissances électriques comprises entre 36 et 150 kW. J'ai souhaité que la procédure et le dossier de candidature soient encore simplifiés pour ces petits projets qui contribuent à la sauvegarde et à la réhabilitation des moulins. L'autoconsommation sera possible. Vous trouverez en pièce jointe le cahier des charges de cet appel d'offres, également disponible sur le site internet de la Commission de la Régulation de l'Énergie (<http://www.cre.fr>).

Je vous invite à une large diffusion de ce document auprès de vos adhérents, pour encourager la participation des propriétaires de moulins à cette démarche et ainsi valoriser ce patrimoine national.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les meilleures



Ségolène ROYAL

Monsieur Alain EYQUEM
Président de la Fédération des moulins de France
304 rue pelleport
33800 BORDEAUX